NOTE D'INFORMATION

CDM MONETAIRE PLUS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP18122 en date du 12/11/2018.

Directeur
Hicham ELALAMY

IJ 9HME

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, Rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca** représentée par **Monsieur Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général,** qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Téléphone : 0522 45 38 38
Casablanca

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

ME

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CDM MONETAIRE PLUS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000041303**
- Date et référence de l'agrément : **28/07/2015, GP15035**
- Date de création : **09/12/2015**
- Siège social : **416, rue mustapha el mâani, 21000 casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01/01** au **31/12**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **WAFA GESTION** représenté par **Monsieur Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**
- Etablissement dépositaire : **Crédit du Maroc** sis à **48/58, Bd Mohamed V - Casablanca** représenté par **M. BALDOMERO VALVERDE** en sa qualité de **Président du Directoire**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
Crédit du Maroc	Responsables d'agences du réseau du Crédit du Maroc

- Commissaire aux comptes : **SAAIDI & Associes** représentée par **M. HDID MOHAMED**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Monétaire**
- Sensibilité min : **0 (Exclu)**
- Sensibilité max : **0.5 (Inclus)**
- Indice de référence : **100% Taux moyen pondéré sur le marché interbancaire**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du FCP CDM MONETAIRE PLUS est d'offrir aux souscripteurs une rentabilité proche de celle du marché monétaire.**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira en permanence la totalité de son actif, hors titres d'OPCVM monétaires, créances représentatives des opérations de pension qu'ils effectuent en tant que cessionnaires et liquidités, en titres de créances.

De plus, au moins 50% de l'actif susvisé est en permanence investi en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an.

ME

Par ailleurs, le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Enfin, le fonds pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : **1 mois**
- Souscripteurs concernés : **Personnes physiques et morales**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **04/02/2016**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est calculée chaque jour (quotidiennement) et si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux du réseau du Crédit du Maroc et de Wafa Gestion, selon une fréquence quotidienne et publication dans la presse économique, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :

 -Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Agences et siège social du Crédit du Maroc.

 -Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.

 -Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

 -Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré avant 10h30 dans les locaux du réseau du Crédit du Maroc et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des résultats.**

 Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

ME

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **0%.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **0%.**

 - Cas d'exonération :
 - **Aucun**.

- Frais de gestion :
 - **0.65%. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.**
 - **Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications	20 000 dhs HT
(2) Commissaire aux comptes	20 000 dhs HT
(3) Commissions AMMC	0,025% HT
(4) Dépositaire	0,02% HT
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle »	4 000 dhs HT
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel »	Selon les conditions en vigueur
Prestations de WAFA GESTION :	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)